URIOPSS Île de France

Union régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux d'Île-de-France

Unir les associations pour développer les Solidarités

Réservé adhérents

Prestation d'accompagnement

- Créée en 1951, l'URIOPSS Île-de-France regroupe **658 organismes sans but lucratif**, engagés dans la solidarité en matière de santé, d'action médico-sociale et sociale. Ses adhérents gèrent **1 795** établissements et services, offrant **94 935 lits** et places, employant plus de 100 000 salariés et plusieurs milliers de bénévoles.

- L'importance du nombre de ses membres en fait **la première organisation régionale** représentative du secteur sanitaire, médico-social et social en Île-de-France. L'URIOPSS représente ses adhérents dans les différentes instances officielles dont l'ARS où elle a obtenu **5 sièges dans les différentes commissions**.

- La vocation de l'URIOPSS Île-de-France est de placer la personne au centre de tout projet et de toute action. Pour répondre à cet objectif, les missions de l'URIOPSS Île-de- France s'articulent autour de **l'information, le conseil, la formation, la représentation** et **l'animation** pour son réseau.

- L'URIOPSS Île-de-France est membre de **l'UNIOPSS**, Union nationale reconnue d'utilité publique qui regroupe **110 adhérents nationaux** et fédérations, et les **22 URIOPSS** régionales.

SPECIAL DIRIGEANTS ASSOCIATIFS

Accompagnement Professionnel Individualisé

L'accompagnement professionnel individualisé a pour objectif le développement des aptitudes, l'adaptation à une situation nouvelle, l'aide à la décision ou la résolution de difficultés ponctuelles.

Cette intervention porte sur toutes les compétences qui ne dépendent pas exclusivement de connaissances techniques.

Le principe est d'aider la personne à élaborer elle-même ses propres solutions, l'essentiel de la prestation repose sur des entretiens en face à face, basés sur l'utilisation des méthodes d'écoute active (écoute, questionnements, reformulations, feedback constructif).

Limité dans le temps, l'accompagnement professionnel individualisé est une démarche qui s'adresse plus particulièrement aux personnes exerçant un rôle de management, direct ou indirect (dirigeants bénévoles et salariés , cadres intermédiaires) dans le secteur associatif.

Il est en particulier pertinent lors de situations de conduite du changement : prise de fonction, mise en place de nouveaux dispositifs, préparation d'une intervention décisive, résolution de situation de tension ou de blocage ponctuelle

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
Maison des Associations de Solidarité 16 rue des Terres au Curé - 75013 PARIS
Téléphone standard : 01 44 93 27 00—Téléphone service : 01 44 93 26 90 Télécopie : 01 44 93 27 10
Messagerie : jr.loire@uriopss-idf.asso.fr
Site: http://www.uriopss-idf.asso.fr

URIOPSS Île-de-France

NOTRE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement est adaptable à chaque situation particulière et commence par 2 heures 30 d'entretien pour définir l'objectif poursuivi et les modalités les plus adaptées au besoin et au contexte.

Il est distinct de « l'assistance téléphonique managériale » qui permet – dans le cadre de l'adhésion à l'Uriopss Île-de- France– de bénéficier d'un éclairage ponctuel sur un point limité.

L'efficacité de l'accompagnement professionnel individualisé se fonde sur :

- le volontariat
- la prise de recul
- l'apport d'un éclairage extérieur neutre
- la prise de conscience de certains modes de fonctionnement et de leurs effets
- le soutien à la mise en œuvre

L'Uriopss s'interdit de prendre des décisions à la place de la personne accompagnée.

Confidentialité : L'efficacité de la méthode exige de l'intervenant Uriopss une confidentialité absolue sur ce qui se passe et se dit avec la personne accompagnée. A cet effet, un engagement de confidentialité est signé par les personnes concernées. Dans le cas où une restitution à un tiers serait prévue (par exemple auprès de la hiérarchie), son contenu est déterminé avec l'accord express de la personne accompagnée. Si la restitution se fait par écrit, elle lui est soumise pour approbation. Si elle se fait oralement, elle a lieu en sa présence.

L'accompagnement individualisé se déroule :

- soit en face à face, par séquence d'environ 2 heures
- soit au téléphone, par séquence pouvant varier de 15 à 60 mn
- soit un combiné des deux.

MODE D'EMPLOI

Afin de préciser vos besoins et formaliser votre demande,
prenez contact avec :

Jean-Raphaël LOIRE
Conseiller technique en charge de l'accompagnement, du développement et des affaires européennes
Tél : 01 44 93 26 90
Mail : jr.loire@uriopss-idf.asso.fr
Ou
Sabine ESNAULT
Conseillère technique
Ressources Humaines et
Vie Associative
Tél : 01 44 93 27 12
Mail : s.esnault@uriopss-idf.asso.fr

Le service Accompagnement/Formation de l'Uriopss Île-de-France assurera la supervision technique et administrative de votre accompagnement :

1. Nous vous envoyons une proposition d'accompagnement sur mesure précisant les objectifs, le calendrier, les modalités techniques et financières de notre intervention ;
2. Sur acceptation de la proposition, nous vous adressons une convention d'accompagnement reprenant le cahier des charges (contexte général, objectif général de l'accompagnement, le lieu, la durée, la fréquence, la confidentialité, les conditions de résiliation, les coûts et les modalités de paiement). L'intervention démarre à réception de la convention signée entre le commanditaire et l'Uriopss. Compte-tenu de la spécificité de l'Uriopss, toute intervention se déroule en accord avec le représentant mandaté de la personne morale.

DUREE ET DEVIS

Durée : La durée préconisée de l'API est de **trois à six mois.**

Le rythme des rendez-vous est fixé à l'issue du premier entretien, en fonction du contexte et des besoins. Il est d'en moyenne une fois par quinzaine. Les rendez-vous sont généralement programmés à l'avance. En cas de besoin, il est possible de demander à anticiper un rendez-vous.

Un devis vous sera adressé en prenant en compte la durée de l'intervention. Le coût d'intervention comprend la préparation et les déplacements.

NOS ATOUTS / NOS VALEURS

Notre connaissance des mutations du secteur social et médico-social qui impactent la fonction des dirigeants, élus et salariés, nous permet de vous apporter les informations dont vous avez besoin pour bien appréhender votre fonction.

Nos échanges quotidiens avec les dirigeants adhérents nourrissent notre expertise d'exemples concrets sur votre problématique.